

Olivier Villeleger
9, Puychaumet
87290 Saint Sornin Leulac
06 26 95 45 43

Monsieur le Président de la commission d'enquête
16 Grand Rue
87290 Balledent

Le 21 novembre 2021

Objet : Enquête publique
Les Quatre Chemins Balledent

Monsieur le Président,

Je vous prie de prendre en compte mes observations DEFAVORABLES concernant le projet du parc éolien de La Lande des Verrines sur la commune de Saint Sornin Leulac pour les raisons suivantes :

- impact destructeur sur NOTRE magnifique paysage de bocage. JE NE VEUX PAS DE 5 AEROGENERATEURS DEVANT MES FENETRES.
- impact sur la santé des humains (et des animaux), nuisances acoustiques, infrasons, vibrations, état de bien être physique, mental et social (rapport du 9 mai 2017 de l'Académie de Médecine)
- impact sur la faune et la flore, notamment sur les populations de grand murin présentes à Saint Sornin Leulac ainsi que celle de l'incontestable couloir de migrations, grues et cigognes entre autres, qu'est cette partie de la Haute-Vienne.
- Impact sur les zones humides
- Impact sur le tourisme qui n'est déjà pas génial en Haute Vienne
- impact sur le prix de mon bien immobilier
- impact sur la pollution des sols par les 1500 tonnes de ciment nécessaires à l'implantation d'UNE éolienne et par l'introduction des conducteurs en cuivre dans le sol, qui y resteront ad vitam aeternam.
- Impact à long terme, sur les sources par la pollution des nappes phréatiques (il y en a beaucoup chez nous)
- ET, pourquoi ces parcelles décrétées INCONSTRUCTIBLES pour des maisons d'habitation le seraient-elles pour des éoliennes ?

et plus généralement :

- impact sur les émissions de CO2 : les éoliennes sont intermittentes puisqu'elles ne produisent pas plus de 24% de leur puissance maximale. Donc nécessité de faire QUAND MEME appel aux énergies fossiles. D'où une augmentation des émissions de CO2.
- Impact sur la nature : les éléments composant les éoliennes ne sont pas recyclables, donc polluants (notamment les terres rares, néodyme, extraites à 70% en Chine contenues dans les nacelles ainsi que la fibre de verre ou de carbone dont sont composées les pales)
- impact sur les factures de carburants, taxe carbone, et d'EDF dans le cadre de la « contribution au service public d'électricité », les montants prélevés chez les consommateurs français servant à payer des entreprises étrangères (hispano-allemandes, danoises, chinoises). Les centrales éoliennes n'appartiennent pas à des groupes français et n'engendrent pas d'emplois localement.

Nous n'avons pas accepté en son temps le projet éolien sur Saint-Amand Magnazeix (sur la commune de laquelle j'habitais avant), nous n'avons pas changé d'avis. Nous aimons notre canton et ne voulons pas sa destruction !

Merci pour votre écoute.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Olivier VILLELEGER